BBK/CKS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre:

VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement :

VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi nº 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière;

VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS);

VU le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires;

VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé;

Sur rapport du Ministre de la Santé;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018;

DECRETE

ARTICLE 1: Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Pédiatrique Charles De Gaulle pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT:

Au titre du Ministère de la santé :

- Madame Kidnibba Kawendbem Francine OUEDRAOGO/DOUAMBA, Mle 53 443 R, Médecin de santé publique;
- Monsieur Roger BADIEL, Mle 82 404 E, Médecin spécialiste en pédiatre.

Au titre du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille :

Monsieur Joanis KABORE, Mle 27 828 C, Sociologue.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL:

- Monsieur Hamadé KOARA, Mle 51 107 E, Attaché de santé.

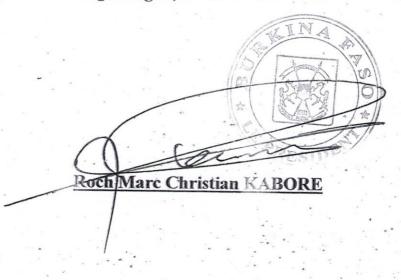
ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DU CENTRE :

Monsieur Goama Alexis TAPSOBA.

ARTICLE 2:

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2018



Le Premier Ministre

Thicke

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé

Nicolas MEDA